



le petit conseiller généreux

bulletin de la section Sud des personnels des services du Département

d'Ille-et-Vilaine

n°213
novembre 2020

page 2

vos délégué·es rendent compte

- CT du 5 octobre
- CHSCT du 14 octobre

page 3

ça bouge dans les services départementaux

- CAP de promotion interne
- évolution du télétravail
- social : Circulez ! Y'a rien à voir !
- CT/CHSCT du 6 novembre : focus sur les collègues

page 4

ici et ailleurs

- laïcité
- journée de lutte contre les violences faites aux femmes

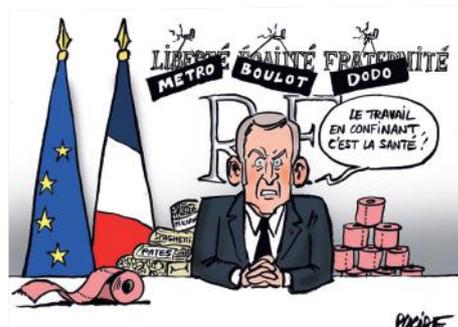


section SUD Départementaux 35
téléphone : 02 99 02 39 82
mel : sud-departementaux@ille-et-vilaine.fr
permanence : Rennes-Beauregard
bâtiments modulaires - Cucillé 2

Boulot, métro, dodo !

Confinement, déconfinement, couvre-feu, reconfinement... Doit-on se résigner à ce que nos vies soient désormais organisées par les stratégies imposées par le Conseil de défense ou que toute notre activité soit réduite à faire tourner la machine productiviste ? La situation est très préoccupante sur le plan sanitaire parce que le nombre d'hospitalisations et de morts repart à la hausse. Mais l'unique raison de ce reconfinement est d'éviter la saturation de nos hôpitaux. Macron l'a affirmé : il allait tirer les leçons de la « 1^{ère} vague » et le Ségur de la santé allait remettre l'hôpital public sur les rails. Qui pouvait y croire au vu de l'insuffisance des mesures sinon les OS dites "responsables" qui ont signé les accords (CFDT et FO en tête) ! 100 000 fermetures de lits en 20 ans et, malgré les déclarations du ministre de la Santé, les fermetures se poursuivent depuis le mois de juin.

7 mois ont passé depuis le 1^{er} confinement. Après une phase de couvre-



feux localisés, le deuxième confinement a été organisé dans la précipitation et une pluie d'injonctions contradictoires.

Confiner sa vie privée et sociale mais aller travailler ; ouvrir la grande distribution et les géants de la vente en ligne mais fermer les petits commerces ; envoyer les enfants à l'école mais leur interdire de sortir voir leurs grands-parents ; s'entasser dans les transports en commun

pour aller au travail mais ne pas sortir plus d'une heure et dans un rayon d'un kilomètre pour prendre l'air ou faire du sport... Cette cacophonie a pour conséquence dramatique de créer un climat général d'incompréhension très anxiogène. Une politique basée sur la culpabilisation des citoyen·nes et la privation sans cohérence de libertés sur du long terme aura un coût social très élevé.

C'est dans ce contexte que s'organise l'activité des services départementaux qui doivent assurer le maintien du service public auprès de populations les plus défavorisées et les plus fragiles. SUD a pu constater qu'au Département d'Ille-et-Vilaine, la gestion de cette période était relativement positive comparativement à d'autres collectivités. Les règles sont plutôt claires mais encore faut-il que les chef·fes de service s'y conforment, en misant sur le professionnalisme et la compétence des agent·es. Assurer la santé et la sécurité des agent·es, tout en maintenant le service public aux usager·ères ; ne pas rajouter du paradoxe et donner du sens à notre engagement professionnel pour répondre aux inquiétudes ou à la colère des collègues : c'est ce que les élu·es SUD ont défendu lors du CT/CHSCT du 6 novembre (compte-rendu sur notre page intranet). ■





vos délégué.es rendent compte

de leurs mandats dans les instances

CT du 5 octobre

● **Prime Covid Ass Fam** : SUD a interpellé l'administration sur la date de versement de la prime Covid, finalement effective en octobre alors que Mme Hakni-Robin s'était engagée en mai sur un versement en juillet. SUD a également demandé pourquoi certains courriers adressés au Président et concernant les Ass Fam n'obtenaient pas de réponse. A cela, Mme Hakni-Robin s'est engagée sur la mise en place d'un groupe de travail afin d'échanger sur nos revendications.

● **Bilan des facilitatrices** : Expérimentation d'une méthode de management moins centrée sur le rapport hiérarchique et plus orientée vers l'autonomie des équipes. Finalement, nous apprenons que ce n'était pas la préfiguration d'un nouveau modèle dans la collectivité mais une expérience ponctuelle qui ne sera pas reconduite. Le rapport hiérarchique classique et le lien de subordination ont encore de beaux jours devant eux ! Un doute partagé par Mme Hakni-Robin qui se demande comment la collectivité pourra réutiliser cette expérience... **Pas de vote**

● **Fonctions numériques** : L'assistance informatique va être dématérialisée vers l'@telier. Comment les agent-es, dans les services, seront-ils-elles dépanné-es ou formé-es à le faire ? Les Techniciens Assistance Numérique (TAN) seront moins nombreux que les CBU et ne seront plus sur place. SUD s'inquiète de cette réorganisation à marche forcée qui fera perdre en réactivité. On nous assure que la dématérialisation ne dégradera pas le service et que le report de tâches ne se fera pas sur les assistant-es. SUD reste sceptique et regrette la disparition d'un service qui fonctionne bien. **Vote : Contre : 9 (SUD/CGT) ; Abstention : 6 (CFDT/FO)**

● **Réorganisation de la DGT** : Pour la DSN, SUD soutient l'idée que le Département soit moins captif des éditeurs de logiciels et plus opérationnel sur le numérique. Mais les aménagements proposés permettront-ils de répondre aux enjeux de sécurité ? On nous promet la « création d'un bras armé fort ». SUD prend acte de la création d'une direction et d'un service à la DGT pour pérenniser les postes de facilitatrices. Et donc du retour à une organisation hiérarchique pyramidale !!! **Vote : Abstention : unanimité.**

● **Fonctions comptables de la DEF** : Il reste encore beaucoup de questions en suspens. Et sans fiches de postes, nous manquons d'éléments sur les missions et la charge de travail. Nous ne pouvons donc valider une réorganisation sans cela. De plus, 1/2 ETP disparaît des radars. Il s'agissait de l'animation du réseau qui sera faite par l'encadrante. Sans fiches de poste, nous ne pouvons pas en avoir la certitude. **Vote : Contre : 6 (SUD) ; Abstention : 9 (CFDT/CGT/FO)**

● **Cellule d'appui CDAS** : Cette cellule d'appui – que nous n'appellerons pas « pool de remplacement » – répond à une demande que nous formulons depuis longtemps. Même si ce n'est qu'une expérimentation d'un an, sur le seul secteur

de l'agence de Rennes, c'est un bon début qui devrait sécuriser les contractuel·les et aussi éviter les ruptures dans les missions d'accompagnement. Nous avons demandé que ce dispositif – qui ne devrait pas tarder à montrer toute son utilité – puisse s'étendre aux fonctions administratives. **Vote : Pour : unanimité**

● **Service Formation** : Ce dossier fait suite à une étude du cabinet KPMG et au déploiement d'un nouveau logiciel qui devrait alléger la charge de travail des agent-es. Cette réorganisation s'imposait mais SUD constate que les effectifs sont en baisse alors que la prise en main du nouveau logiciel et les nouvelles directives sur la formation nécessiteraient au moins 2 postes supplémentaires. **Vote : Abstention : 10 (SUD/CGT/FO) ; Pour : 5 (CFDT)**

● **Fermeture du CER de Châteaugiron** : Cette fermeture fait suite au transfert d'activité et d'agent-es vers Rennes Métropole en 2017. Le regroupement sur le centre de Janzé éloigne le service public rendu à l'utilisateur et nous fait craindre une augmentation des délais d'intervention sur les accidents. **Vote : Contre : 10 (SUD/CGT/FO) ; Pour : 5 (CFDT)**

● **Ajustement du RIFSEEP** : SUD rappelle son opposition à l'individualisation des rémunérations qui reste soumise au bon vouloir hiérarchique. Il s'agissait ici d'autoriser le versement de certaines primes CIA aux agent-es mis à disposition du Département et de simplifier le versement de la prime de tutorat lorsque 2 agent-es de CDAS sont tuteurs-trices de stagiaires ASKORIA. Nous prenons donc acte de ces ajustements. **Vote : Abstention : 6 (SUD) ; Pour : 9 (CFDT/CGT/FO)** ■

CHSCT du 14 octobre

● **Compte rendu de visite des sites ENS de Parigné et Tremblay** : cela a été l'occasion pour Mme Hakni-Robin de rappeler sa volonté d'un état des lieux pour moderniser les sites ENS. SUD abonde d'autant plus en ce sens que, pour beaucoup, les sites restent très sommaires voire vétustes.

● **Politique de formation incendie** : Il est proposé que dans certains secteurs, notamment techniques, 100% des agent-es soient formé-es et que les agent-es de collèges soient prioritaires en 2020-2021. A la demande de SUD, il est rappelé que des exercices Seveso et Vigipirate doivent également être faits dans les établissements accueillant du public. **Vote : Pour à l'unanimité**

● **Politique de formation conduite d'engins** : Il est proposé d'adapter ces formations aux réels besoins des agent-es en favorisant la délivrance des autorisations de conduite, procédure moins lourdes et moins coûteuse. A la demande de SUD, la formation CACES est maintenue pour les agent-es en insertion afin qu'ils-elles puissent la valoriser hors du Département. **Vote : Pour à l'unanimité** ■



ça bouge

dans les services départementaux

CAP de promotion interne

Dans le LPCG n°212, nous avons largement évoqué la nouvelle procédure de promotion interne et nos inquiétudes. Les questionnaires censés permettre de connaître les motivations des agent-es nous ont parus particulièrement intrusifs dans la vie privée. De plus, nous avons l'impression d'avoir affaire à de véritables candidatures à une embauche et non plus à une promotion interne. Pour preuve du malaise de l'administration, il a été demandé aux élu-es siégeant aux CAP de rendre les dossiers de motivation car trop confidentiels...

Enfin, à quelques exceptions près, le classement établi par les points a été respecté – on ne refait pas l'administration comme ça ! Même si nous ne sommes pas d'accord avec tous les critères, cet ordre garde tout de même une certaine objectivité. Mais cela interroge tout de même sur le temps perdu par les agent-es à rédiger leur dossier de motivation et l'utilité de celui-ci.

Dernière minute !

SUD a déposé un recours au tribunal administratif contre cette procédure dont le formulaire mélange vie professionnelle et vie privée, ce qui est illégal.

évolution du télétravail

L'Administration a lancé un questionnaire pour faire évoluer le télétravail. SUD a réalisé son propre sondage qui a servi de base à notre intervention en CT. Il en ressort un fort engouement des agent-es pour le télétravail mais pour beaucoup d'entre vous c'est d'abord la possibilité de travailler dans un environnement plus calme ou d'échapper à des relations professionnelles tendues qui est mise en avant, ce qui nous interpelle particulièrement.

L'assouplissement proposé est plutôt mesuré et prudent avec un effort sur la fourniture de matériel informatique. Cependant, plusieurs points ne sont pas repris :

- La comptabilisation des heures effectivement réalisées : le télétravail génère des heures supplémentaires et des dépassements d'horaires qui disparaissent avec le forfait.

- La prise en compte des coûts liés à l'exercice du télétravail qui resterait à calculer. Une réflexion globale doit aussi être menée pour éviter de creuser un fossé entre les différents métiers télétravaillables ou non.

Le télétravail ne doit pas venir saper les collectifs de travail ni masquer la souffrance au travail. Et pour que l'organisation entre vie professionnelle et vie privée se fasse au mieux, nous sommes quelques syndicats à suggérer le passage à 32h !

Vote : Abstention : unanimité

social : Circulez ! Y'a rien à voir !

CDAS de Guichen - Caporal au rapport : procédure disciplinaire infondée à l'encontre d'un agent, pas de réponses aux problématiques du terrain, absence de communication, rien ne va plus entre le CDAS et l'agence. Mais si on s'en tient à la vision de l'administration, il n'y a aucun problème !

Mission MNA - le retour du képi : Après la remise en cause de l'accompagnement, le recrutement d'un chef de service venant du service des étrangers de la préfecture est un signal fort. Les attendus de la mission s'éloigneraient-ils de la protection de l'enfance ?

Mais puisqu'on vous dit que tout va bien dans le social !

CT/CHSCT du 6 novembre : focus sur les collègues

SUD rappelle la différence de pratiques entre collègues pour l'application du protocole sanitaire. On nous répond qu'une réunion avec les gestionnaires pour parler de cette question doit être organisée prochainement. Il nous est également confirmé qu'un effort va être fait pour remplacer les absences sans attendre les 15 jours de carence. De même, si les équipes ont besoin de renfort pour répondre au surcroît d'activité, les gestionnaires peuvent faire remonter les demandes. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins et de vos difficultés.



Laïcité



« La laïcité n'est pas une opinion parmi d'autres mais la liberté d'en avoir une. Elle n'est pas une conviction mais le principe qui les autorise toutes, sous réserve du respect de l'ordre public. »

Observatoire de la laïcité

Le 16 octobre, Samuel Paty, un professeur d'histoire était sauvagement assassiné pour avoir montré des caricatures de Charlie Hebdo lors d'un cours sur la liberté d'expression. Cet acte odieux nous a indigné-es en tant que citoyen-nes. Il nous rappelle aussi notre devoir de syndicalistes de défendre sans cesse les valeurs qui fondent notre contrat social : liberté, égalité, fraternité/sororité et le principe de laïcité qui en découle. Il est de notre responsabilité de ne pas laisser le champ libre à tous les discours qui en dénaturent le sens et prônent la stigmatisation, la haine et l'exclusion.

La loi de 1905 a consacré la séparation des pouvoirs politiques et religieux. De cette séparation découle la neutralité de l'État et des services publics, à laquelle nous sommes très attachés-es

(y compris pour interdire les crèches dans les collectivités territoriales à l'approche de Noël).

Aujourd'hui, il y a urgence à combattre les amalgames et à ne pas laisser instrumentaliser des actes abjects pour cautionner des politiques xénophobes et liberticides. Ce n'est pas faire de « l'islamo-gauchisme » que de rappeler que les musulmans sont les premières victimes des attentats islamistes qui ont causé 167 000 morts entre 1979 et 2019 dans le monde. Ce n'est pas non plus faire de « l'islamo-gauchisme » que de dénoncer la responsabilité des gouvernements successifs dans le démantèlement des services publics, et en particulier de celui de l'Education Nationale. En aggravant l'exclusion dans les quartiers et dans les campagnes, ils ont laissé la porte ouverte aux extrémismes politiques et religieux.

A SUD, nous combattons tous les obscurantismes, politiques ou religieux, en particulier quand ils s'attaquent aux droits des femmes, à la liberté de pensée et de conscience. Ne leur abandonnons pas le terrain. Les services publics sont un investissement pour mieux vivre ensemble. Remettre les services publics de proximité et de qualité au cœur des politiques publiques : c'est un pari pour l'avenir.

Journée de lutte contre les violences faites aux femmes

Le 25 novembre, aura lieu la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Cette violence est d'autant plus visible en 2020 et nous constatons une hausse inquiétante des actes violents à l'encontre des femmes, alors même que les services susceptibles de les accompagner fonctionnent à minima.

Cette manifestation est l'occasion de rappeler avec force que les femmes et les filles sont les premières victimes des violations des droits humains à l'échelle mondiale. Pour libérer la parole des femmes, trop souvent passée sous silence, il faut nous rassembler et crier notre colère face à cette injustice !

Localement, Solidaires 35 soutient les actions organisées par le Collectif « Nous Toutes 35 ». **Nous vous proposons de nous rejoindre pour un rassemblement féministe revendicatif samedi 21 novembre à 14h00 sur l'Esplanade Charles de Gaulle (Rennes).**



Evidemment, dans le respect des gestes barrière, de la distanciation physique, et le port du masque obligatoire. Pour ce rassemblement déclaré auprès de la préfecture, munissez-vous d'une attestation datée et signée où vous cochez "participation à des missions

d'intérêt général".



information ou adhésion

à adresser sous enveloppe à : section Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex

je souhaite : avoir des renseignements sur Sud adhérer à Sud

nom :
prénom :
service ou adresse :
téléphone :
mel :

date :
signature :